

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 9 février 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

CADRE DE VIE

- Gestion des chats libres
- Convention avec la
fondation 30 Millions d'Amis
- Année 2023
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 30 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET , Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Guy SERGENTON

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Fabien LAMBERT à Mme Corinne TRONCY, Mme Fanny FESNOUX à Mme Valérie PROST MALLET, M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à M. Romain BOST, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Quentin GUILLERMIN à M. Gilles PASSOT, M. Estéban PIAT à Mme Sabine VERMOREL, M. Franck BEYSSON à M. Bernard GERBOT, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230209-09FEVN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Affichage : 15/02/2023

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Romain BOST, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis 2016, la Ville de Roanne s'est engagée au côté de l'Arche de Noé et de la fondation 30 Millions d'Amis dans la démarche de gestion des chats libres sur son territoire. Pour cela, la fondation subventionne les actes vétérinaires effectués sur les chats errants capturés avant leur remise sur les sites.

Depuis 2019, les conventions signées entre les collectivités et la fondation ne sont plus renouvelables tacitement et doivent faire l'objet d'une décision annuelle sur la poursuite de ce partenariat. En 2022, le coût moyen par animal était de 70 € mais pour l'année 2023, le coût moyen sera de 90 € (prise en charge à 50 % par la fondation).

Pour 2023, il est proposé de poursuivre ce partenariat avec la fondation et de signer une nouvelle convention, valable pour l'année 2023, avec une prise en charge des frais vétérinaires pour 50 chats.

Cela couvrirait les besoins de 3 opérations de capture. Le montant global de cette convention serait donc de 4 500 € avec un versement de 2 250 € à la fondation.

L'arrêté 2023 ainsi que la proposition de convention par la fondation sont joints au dossier. Une première capture pourra être organisée à compter de mars 2023, en concertation avec l'Arche de Noé et le piégeur de l'association.

Par ailleurs, la Ville de Roanne poursuit l'implantation d'abris pour chats libres sur le territoire communal, à raison d'un abri par an acquis et installé. Ces abris sont ensuite gérés par les bénévoles de l'association l'Arche de Noé (entretien, apport de nourriture, veille).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec la fondation 30 Millions d'Amis ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les actes afférents ;
- dire que les dépenses seront prélevées au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 15 FEV. 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Guy SERGENTON

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

